



La chronique Ovine

Semaine 29 du 20 juillet 2018

Comment interpréter les résultats d'analyses de fourrage (épisode 1)



D'une année sur l'autre, d'une parcelle à l'autre, la valeur des fourrages récoltés peut être très différente. Cette dernière conditionne les quantités de concentrés. Entre deux foins de la même parcelle récoltés à 15 jours d'intervalle, l'économie de concentré peut s'élever à 600 kg pour un lot de 100 brebis pendant 70 jours de lactation, soit de 90 à 180 € selon la nature du concentré. Réaliser des analyses de fourrages prend alors tout son intérêt. A partir d'un échantillon de 200 g

prélevés sur plusieurs bottes ou bien à différents endroits du tas d'ensilage, le laboratoire va vous fournir deux types de valeurs : les mesurées et les calculées.

Les valeurs mesurées indiquent la composition chimique d'un fourrage. Elles sont déterminées soit par analyse chimique, soit par infra-rouge. Le premier type d'analyse mesure directement la quantité des constituants du fourrage. Lors d'une analyse infra-rouge, plus rapide et moins coûteuse, c'est un spectre qui est comparé à une base de données issue d'analyses chimiques.

MAT et cellulose

La première valeur mesurée est le taux de matière sèche (MS). C'est le premier critère de bonne conservation d'un fourrage. Par exemple, un foin doit titrer plus de 85 % de matière sèche ; un enrubannage entre 50 et 60 % et un ensilage entre 28 et 35 % selon sa nature. Le second critère est la Matière Azotée Totale (MAT). Des teneurs élevées sont recherchées pour utiliser le moins de concentré azoté possible. Un ensilage de maïs se situe entre 70 et 90 g de MAT par kg de matière sèche alors qu'un foin de légumineuses peut dépasser les 150 g. La Cellulose Brute (CB) est liée à la teneur en parois végétales du fourrage. Plus cette teneur est importante, plus le fourrage est mûr et il est moins ingestible par les animaux. Enfin, les Matières Minérales (MM) reflètent la teneur totale en minéraux et oligo éléments. Une teneur élevée indique la présence de terre dans le fourrage : un ensilage doit afficher moins de 100 g de matières minérales par kg de matière sèche ; et un foin moins de 80 g. Dans le prochain numéro de cette chronique, vous trouverez quelques explications sur les valeurs alimentaires calculées.

Photo semaine 29-18 : un échantillon de 200 g suffit

CP : CIIRPO